

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR
POUR L'INSTRUCTION
DE VOTRE DEMANDE DE LOGEMENT LOCATIF SOCIAL

**Ces pièces devant être conservées dans votre dossier, merci de fournir des PHOTOCOPIES.
Les documents rédigés en langue étrangère doivent être traduits en français.**

IDENTITÉ DU OU DES CANDIDAT (S) ET REGULARITE DU SEJOUR

- Pour chacune des personnes majeures à loger :**
Photocopie recto/verso de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité
Le titre de séjour en cours de validité
Le permis de conduire n'est pas une pièce d'identité valable
Le cas échéant, le jugement de tutelle ou de curatelle

REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE DES PERSONNES APPELÉES À VIVRE AU FOYER

- Deux derniers avis d'imposition ou de non-imposition Recto / Verso des personnes vivant au foyer (AVIS D'IMPOT 2015 sur les revenus déclarés en 2014 et AVIS D'IMPOT 2014 sur les revenus déclarés en 2013).
Cas particulier : pour le majeur rattaché au foyer fiscal de ses parents, fournir les avis d'imposition des parents et les déclarations

SITUATION PROFESSIONNELLE

- Salarié :** 3 derniers bulletins de salaire ou attestation de l'employeur
Retraité : Dernière notification de la pension vieillesse et de la complémentaire
Pension d'invalidité : Dernière notification de la pension d'invalidité
Pôle emploi : Dernière notification de pôle emploi
Indemnités journalières : Bulletin de la sécurité sociale
Pension alimentaire : Extrait du jugement
Prestations sociales et familiales : Dernière notification CAF/MSA (AAH, RSA, AF, PAJE, CF, ASF, AL, APL...)
Étudiant boursier : Avis d'attribution de bourse

SITUATION FAMILIALE

- Marié(e) ou PACS :** livret de famille ou acte de mariage ou attestation d'enregistrement du PACS
Divorcé(e) ou séparé(e) : extrait du jugement de divorce ou séparation ou déclaration de rupture du PACS, ordonnance de non conciliation ou convention homologuée en cas de divorce par consentement mutuel ou prononcé de mesures d'urgence par le juge ou autorisation de résidence séparée.
Veuf(ve) : certificat de décès ou livret de famille
Enfants mineurs : photocopie du livret de famille ou acte de naissance
Garde des enfants : extrait du jugement
Enfant attendu : certificat de grossesse attestant que la grossesse est supérieure à 12 semaines

LOGEMENT ACTUEL

- Locataire :** 3 dernières quittances de loyer ou Attestation du bailleur indiquant que vous êtes à jour de vos loyers
Hébergé : Attestation de la personne qui vous héberge mentionnant le lien de parenté
En structure d'accueil : Attestation de la structure d'hébergement
Sans abri, camping, hôtel : Attestation d'un travailleur social, d'une association ou certificat de domiciliation
Propriétaire : Acte de propriété, plan de financement

Pensez à nous signaler tout changement dans votre situation personnelle ou familiale (Nouvelle adresse, Naissance, décès d'un occupant, changement d'employeur...)

Logement non décent ou Logement insalubre et dangereux ou Local impropre à l'habitation :

Document établi par un service public, un travailleur social, un professionnel du bâtiment ou une association ayant pour objet l'insertion ou le logement, photos, copie du jugement du tribunal prouvant cet état.

Procédure d'expulsion :

Commandement de payer ou assignation à comparaître ou jugement prononçant l'expulsion ou commandement de quitter les lieux.

Logement repris ou mis en vente par son propriétaire :

Lettre de congé du propriétaire ou jugement prononçant la résiliation du bail.

Violences familiales :

Prononcé des mesures urgentes ordonnées par le juge ou le juge des affaires familiales ou dépôt de plainte.

Coût du logement trop élevé :

Quittance ou autre document démontrant les dépenses affectées au logement.

Handicap :

Carte d'invalidité ou décision d'une commission administrative compétente ou d'un organisme de sécurité sociale.

Raison de santé :

Certificat médical.

Regroupement familial :

Attestation de dépôt de demande de regroupement familial

Assistant maternel ou familial:

Agrément

Mutation professionnelle :

Attestation de l'employeur actuel ou futur

Accédant à la propriété en difficulté :

Plan d'apurement de la dette, démarches en cours attestées par un travailleur social ou une association, ou tout autre document démontrant les difficultés.

Rapprochement du lieu de travail :

Pièce justifiant de la localisation de l'emploi actuel ou futur